



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prime herbagère agro-environnementale

Question écrite n° 117593

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). En 2007, la très grande majorité des contrats permettant d'obtenir cette prime va arriver à son terme et les agriculteurs craignent une rupture dans le dispositif. Il lui demande de lui apporter toute précision sur ce point.

Texte de la réponse

Le plan de développement rural hexagonal (PDRH) qui a été soumis à l'approbation de la Commission prévoit la reconduction de l'actuelle prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) sous un cahier des charges harmonisé au niveau national. La grande majorité des contrats PHAE actuels arrive à échéance fin 2007. Ces contrats seront reconduits en 2008 sur la base de ce nouveau cahier des charges après validation par la Commission. Par ailleurs, certains exploitants bénéficiaires actuellement de contrats territoriaux d'exploitation (CTE) pourront s'engager dans la nouvelle PHAE dès 2007. A cet effet, l'attribution des crédits aux départements sera calculée pour permettre à chacun de renouveler les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) herbagers d'agriculteurs précédemment engagés en prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) et les CTE ovins.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117593

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1163

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2865